

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur, _____, en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche ». En aucun cas, la bourse versée pour la participation « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire ;
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement du dispositif « argent de poche ». Tous les participants sont tiers les uns par rapports aux autres.

Autorise mon fils/ma fille

Nom :

Prénom :

Domicilié(e) à :

A participer au dispositif « argent de poche »

En cas d'urgence, prévenir :

Téléphone :

Téléphone du jeune :

De plus, j'autorise :

Mon fils/ ma fille à être transporté au cours de la mission

L'équipe encadrante à prendre des photos lors des chantiers pour sa communication (presse, journal communal, site Internet et facebook de la commune.

Mon fils/ma fille à rentrer seul(e) après la mission.

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvée »)

La mairie se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 02 51 65 61 27 ou mairie@st-martin-des-tilleuls.fr

Règlement Général de protection des données

Les informations recueillies dans l'ensemble du dossier d'inscription (y compris dans les pièces complémentaires) sont enregistrées dans un fichier informatisé et conservé au format papier par la Commune de St Martin des Tilleuls pour communiquer avec vous sur le dispositif Argent de poche porté par la commune.

Ce traitement est basé sur votre consentement obligatoire.

Les informations sont conservées pendant une durée de 5 ans et sont destinées à un usage interne aux personnes habilitées des services administratifs de la commune et à des sous-traitants (Trésor public pour l'indemnisation des missions, et agents techniques intercommunaux).

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement, d'opposition au transfert des données pour motif légitime à moins que la loi ou la réglementation en vigueur ne s'y oppose.

Pour exercer vos droits, vous devez nous adresser un courrier, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature à la mairie de St Martin des Tilleuls.

Contact du délégué à la protection des données :

E-Collectivités

65 rue Kepler – CS 60239

85006 LA ROCHE SUR YON cedex

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

J'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour faciliter la communication sur le dispositif argent de poche.

Signature du représentant légal

(Précédée de la mention « bon pour accord »)